

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 964

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Belluco, Mme Laernoès, Mme Garin, M. Thierry,
M. Taché, M. Julien-Laferrière, M. Iordanoff et Mme Sebaihi

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.